

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 34 (1893), p. 69-73

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1893__34__69_0

© Société de statistique de Paris, 1893, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1893.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1893.

SOMMAIRE. — Communications du Bureau. — Présentation de nouveaux membres titulaires. — Présentation des ouvrages par le secrétaire général. — L'introduction des résultats de la Statistique dans l'enseignement secondaire par la géographie : M. Levasseur. — La statistique des actions et obligations des chemins de fer français et algériens au 31 décembre 1891 : MM. A. Neymarck, Roux, Fléchet et Levasseur. — Communication de M. Beaurin-Gressier sur les taxes de la navigation maritime ; discussion : MM. des Essars, Beaurin-Gressier et Vannacque.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Adolphe Coste.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 1893 est adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que la maladie de M. Robyns, trésorier, devant l'empêcher d'exercer ses fonctions pendant quelque temps, il était nécessaire de pourvoir à son remplacement momentané. Le Conseil s'est réuni à cet effet et a demandé à M. Alfred Neymarck, vice-président, de vouloir bien exercer temporairement les fonctions de trésorier de la Société jusqu'au rétablissement prochain, on peut l'espérer, de M. Robyns. M. Neymarck a déféré au désir du Conseil avec un dévouement désintéressé dont la Société doit lui exprimer une vive reconnaissance. (*Assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT annonce que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, le Conseil a procédé au renouvellement annuel des deux commissions permanentes. La commission des fonds et archives, pour 1893, est composée de MM. Cheysson, président, Paul Chalvet et Vannacque, rapporteur, et la commission de publication de MM. Levasseur, de Foville et Alfred Neymarck.

Cette dernière commission a tenu récemment une réunion spéciale ayant pour but de partager entre les collaborateurs du Journal la somme votée en 1892 par la Société pour honoraires de rédaction. La commission de publication a modifié le mode de répartition en ce sens qu'au lieu de limiter à une demi-feuille (8 pages) le nombre des pages rémunérées par article, elle a admis les articles publiés pour leur étendue totale. Elle a ainsi considéré la proportionnalité absolue comme le mode le plus rationnel de répartition et c'est d'après ce système que les honoraires de 1892 ont été distribués. Mais il est bien entendu que la commission se réserve toujours le droit de demander la réduction des articles trop étendus, afin de permettre l'accès du Journal à toutes les communications jugées dignes d'être publiées.

Le Conseil s'est réuni en commission le 8 février pour délibérer sur les conclusions de la motion de M. Fernand Faure, relative à la création, à Paris, d'un enseignement professionnel de la statistique. Avaient été convoqués à cette réunion les membres de la Société ne faisant pas partie du Conseil, qui avaient pris la parole dans la séance générale du 21 décembre 1892. La suite de la discussion a été renvoyée à une prochaine séance.

Sur un nouvel avis du président, sont désignés pour participer aux travaux du 31^e Congrès des Sociétés savantes, en dehors du président et du secrétaire général, MM. A. Neymarck, Chalvet, Cerisier, Delatour et Liégeard.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection, comme **membres titulaires**, dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Cheysson, Fernand Faure et E. Yvernès : M. JAMAIS, député, ancien sous-secrétaire d'État des colonies ;

Sur la proposition de MM. Ad. Coste, Fernand Faure, Massigli et A. Neymarck : M. Léon MICHEL, professeur à la Faculté de droit de Paris ;

Sur la proposition de MM. Ad. Coste et Fernand Faure : M. BEAUREGARD, professeur à la Faculté de droit de Paris ;

Sur la proposition de MM. Ducrocq, Martin-Dupray et E. Yvernès : M. Adolphe DUBOIS, sous-directeur de la Compagnie d'assurances générales sur la vie ;

Sur la proposition de MM. Cerisier et E. Yvernès : M. Émile GRENARD, directeur du Crédit agricole et commercial de Saint-Denis (Réunion), membre du Conseil privé du gouvernement de la Réunion.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance. Il appelle notamment l'attention de l'assemblée sur les documents suivants :

La Conférence monétaire de Bruxelles, par M. Arthur Raffalovich ;

Le Commerce maritime du Royaume-Uni (1889-1891), par M. Rawson W. Rawson ;

L'Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre pour 1893, envoyé par M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes ;

La Statistique des grèves survenues en France pendant les années 1890 et 1891,
publiée par l'Office du Travail ;

La Statistique pénale italienne pour 1890 ;

La Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en
Algérie pour l'année 1891.

En déposant ce dernier document sur le bureau, M. le secrétaire général exprime l'espoir que M. O. Keller voudra bien, dans une séance ultérieure, entretenir la Société des résultats constatés.

(Pour les autres ouvrages, voir page 104.)

M. LEVASSEUR annonce à la Société qu'il déposera ces jours-ci au secrétariat, pour être offerts à la Société, ses ouvrages géographiques sur la France et ses colonies, ainsi qu'une note sur la méthode d'enseignement de la géographie présentée au 5^e congrès international des sciences géographiques à Berne en 1891 et il fait sur *l'Introduction des résultats de la statistique dans l'enseignement secondaire par la géographie* une communication qui est reproduite à la suite du présent procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT constate avec une satisfaction qui sera partagée par la Société que, grâce surtout aux efforts persévérants de M. Levasseur, la Statistique et l'Économie politique entrent dans l'enseignement primaire et secondaire par la géographie, avant de recevoir leur développement final dans les Cours des facultés de droit.

M. AFRED NEYMARCK communique à la Société le résultat de ses calculs sur la valeur et le revenu actuels des actions et obligations des chemins de fer français et algériens. (Communication reproduite dans la présente livraison.)

M. ROUX croit que pour apprécier le taux réel du revenu des chemins de fer, il faut le calculer non sur le cours actuel des titres, mais sur les prix d'émission ; autrement il n'y a plus de comparaison possible.

M. ALFRED NEYMARCK répond à cette observation que dans son travail il s'est borné à établir la statistique du nombre d'actions et d'obligations de chemins de fer circulant au 31 décembre 1891, en calculant ce que ces divers titres rapportent aux cours actuels. Cette statistique est basée, en quelque sorte, sur des faits concordants, établis sur une même période.

Les « gros dividendes » perçus par les actionnaires sont une légende et la Société de statistique de Paris se rappelle la communication que M. Alfred Neymarck a faite, à ce sujet, dans sa séance de juin 1891.

A l'heure actuelle, les actions de chemins de fer français rapportent *net* 3 1/4 p. 100. Quant aux obligations 3 p. 100, elles donnent *net* 2.85 à 3 p. 100 au porteur et quelques centimes de plus que 3 p. 100 au nominatif.

Selon M. FLÉCHEY, les deux méthodes procèdent d'ordres d'idées différents. M. Neymarck relève les valeurs de certains titres et le taux de leurs revenus à un moment donné (*dénombrement*). M. Roux, de son côté, insiste sur l'intérêt qu'il y a à mesurer, dans le temps, la marche des facteurs ci-dessus ; pour cela, il faut, en effet, revenir en arrière jusqu'au taux d'émission ; alors, il s'agit non pas d'un relevé à date fixe, mais d'une série de relevés comparatifs périodiques (*mouvements*).

Les deux systèmes ne sont donc pas contradictoires et chacun conserve sa valeur propre.

M. LEVASSEUR confirme cette appréciation en ajoutant que les deux manières de compter préconisées par les préopinants sont également rationnelles. M. Neymarck veut savoir quel est le revenu des actions et obligations au 31 décembre 1891 et M. Roux recherche quelles sont les entreprises qui ont prospéré.

M. ALFRED NEYMARCK rappelle à ce sujet que, dans une récente discussion qui a eu lieu à la Chambre, un député avait voulu établir que les grandes compagnies de chemins de fer français donnaient des dividendes usuraires alors que les grandes compagnies anglaises donnaient à peine $3\frac{1}{4}$ à $3\frac{1}{2}$ p. 100. Pour appuyer ses calculs, l'orateur avait comparé entre elles des évaluations non comparables : pour la France, il avait pris les cours d'émission des actions ; pour l'Angleterre, les cours cotés actuellement au Stock-Exchange. Pour être exact, il aurait fallu adopter les mêmes termes de comparaison.

La parole est donnée à M. BEAURIN-GRESSIER pour sa communication sur les taxes de la navigation maritime.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée en remerciant M. Beaurin-Gressier du remarquable historique qu'il vient de tracer des progrès de la marine marchande en corrélation avec les différents régimes de taxation. Cette communication sera insérée dans une prochaine livraison du Journal et pourra donner lieu alors à une discussion intéressante.

M. DES ESSARS s'associe de grand cœur aux applaudissements qui ont accueilli la remarquable communication de M. Beaurin-Gressier ; il croit, toutefois, que les chiffres du tonnage des navires chargés pendant la période 1837-1869 ne sont pas comparables à ceux de la période qui a son point de départ en 1880, car en 1872, on a substitué à l'ancienne méthode de jaugeage purement empirique, et qui donnait lieu à des fraudes sans nombre, la formule Moorson, qui fournit des résultats exacts et, de ce chef, il y a eu une augmentation apparente de tonnage.

Quant aux subventions postales qui sont certainement considérables et semblent hors de proportion avec le service rendu par le transport des dépêches, elles s'expliquent par l'obligation pour les compagnies concessionnaires de faire partir leurs paquebots à jour fixe avec ou sans fret et surtout par les vitesses exigées par les cahiers des charges. Ces vitesses, qui dépassent de beaucoup les vitesses commerciales, ne peuvent être obtenues que par des dépenses énormes. Sans parler de l'allongement des navires, la dépense de charbon est proportionnelle au carré de la vitesse et il n'est pas douteux que si on avait offert, comme le proposait jadis M. Félix Faure, de rémunérer les services postaux par un paiement de 15 fr. par kilogram. de dépêches, personne n'aurait voulu soumissionner.

M. BEAURIN-GRESSIER apprécie la justesse des observations de M. des Essars et reconnaît qu'en effet la vitesse joue un rôle considérable dans le calcul des primes accordées aux compagnies subventionnées.

M. VANNACQUE, en appuyant les observations qui viennent d'être présentées, tient à insister sur cette considération qu'il est très difficile de déterminer quelle est dans les 25 millions de subvention la part qui représente la rémunération du service postal proprement dit.

Il est d'abord fait état d'une somme de 2,800,000 à 3 millions qui représente le coût matériel des dépêches calculé d'après le prix au poids fixé pour les services

maritimes internationaux par les Congrès postaux. Mais à ce transport ne s'arrêtent pas les obligations imposées aux Compagnies. Les Entreprises maritimes sont tenues, aux termes de leurs cahiers des charges, à des transports périodiques à jours fixes de départ et d'arrivée ; la vitesse moyenne de leur marche est également déterminée.

Or si ces conditions de transport profitent au service postal elles ne lui profitent pas exclusivement. Les déterminations de vitesse ont principalement pour objet d'inciter les Compagnies subventionnées à apporter dans la construction des navires et des machines des perfectionnements susceptibles de servir de type aux navires de la flotte marchande non subventionnée. Il en est de même pour les escales des paquebots de poste, choisies autant en vue d'affirmer la présence du pavillon français sur certains points du monde que pour aider à l'échange des correspondances. Enfin, et surtout la marine subventionnée est un élément nécessaire de l'organisation du système colonial de la France.

Il est bien difficile de déterminer dans ces conditions le prix du service postal compris dans les 25 millions de subvention. Tout ce que l'on peut dire c'est que ce prix est sensiblement plus élevé que celui de 2,800,000 fr. mais qu'il est aussi beaucoup plus faible que celui de 25 millions.

Sont mises à l'ordre du jour de la prochaine séance les communications suivantes :

1° Le Tarif des douanes françaises et la production du mouton, par M. René Lafabrègue ;

2° La Statistique financière des postes et télégraphes pour 1891, par M. Van-
nacque ;

3° Le Mouvement de la population en France pendant l'année 1891, par M. Vic-
tor Turquan.

La séance est levée à onze heures et un quart.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
Ad. COSTE.
